

# NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble

**Contrats emploi  
d'avenir :**  
7 jeunes rejoignent  
nos effectifs



# Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Retour sur événement**
- 4 **Cadre de vie**
- 5 **Démocratie**
- 6-7 **Enfance / Jeunesse**
- 8 **Culture**
- 9 **Vie associative**
- 10 **Environnement**
- 11 **Infos pratiques**
- 12 **Conseil Municipal**

# Éditorial

**Chères Nieulaises, chers Nieulais,**

Avec l'arrivée du mois de décembre 2013, nous voilà déjà à quelques jours des fêtes de fin d'année et à seulement trois mois des élections municipales du mois de mars.

**Cet édito est donc le dernier de l'actuel mandat municipal puisque le prochain magazine ne sortira qu'après les élections.**

Le cadre juridique de la communication en période préélectorale et électorale empêche les élus sortants de profiter de leur position pour obtenir de quelconques avantages auprès des électeurs, notamment celui de pouvoir dresser un bilan de leurs actions. Aussi je ne parlerai pas ici des réalisations en cours, encore moins de celles achevées. Permettez-moi toutefois de vous rassurer : les projets et les travaux prévus et en cours de réalisation ne s'interrompent pas durant la période électorale.



Monsieur le Maire, en compagnie de Jack Dillenbourg, conseiller général et Gérard Gousseau, adjoint à la vie associative lors des préparatifs du festival des Arts.

En pratique donc, les bulletins municipaux peuvent continuer à être diffusés si leur périodicité, leur forme et leur contenu habituels n'en sont pas modifiés. Quant à l'éditorial du maire, il ne doit plus contenir que des éléments purement informatifs, à caractère général et dénués de toute portée politique. Pour ces mêmes raisons, le site internet de la commune a subi quelques modifications afin de le mettre en conformité avec les règles de la communication électorale. Ainsi les précédents magazines municipaux, de même que certains articles porteurs de nos politiques ont été dépubliés.

L'information des administré(e)s faisant partie intégrante de notre mission de service public, vous ne trouverez donc dans ce dernier magazine que des éléments factuels de la vie de notre commune liés à la réalisation de travaux ou bien au suivi des affaires en cours. Ainsi du dossier consacré à l'Enfance Jeunesse où il est évidemment beaucoup question de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en œuvre des nouveaux « TAP » (temps d'activité périscolaires) dont le premier bilan, réalisé comme prévu aux vacances d'automne, montre que les orientations arrêtées par l'ensemble des élus du conseil municipal s'appliquent sans heurt et pour le plus grand plaisir des écoliers, clé de voute de la réforme.

Malgré toutes ces règles imposées aux élus sortants, je tiens à remercier une fois de plus les différents acteurs du tissu associatif et culturel local qui se sont rassemblés autour de notre petite ville pour lui donner éclat et dynamisme et faire, entre autres, de la dernière édition du festival des Arts une grande réussite.

2014 approche donc : je vous souhaite à toutes et à tous, joie, bonheur et santé pour vous et vos proches.

**Maire de Nieul-sur-Mer**

**En couverture**  
Sébastien CARTA,  
Aurélie PINTO,  
Mélissa TARDY,  
Nathanaël TROUVÉ,  
Maud LORILLEUX,  
Emilie PETITJEANNIN,  
Adrien GODU-ALLAIN.

Maquette : *Peuplades.eu*  
Photos de couverture : *Peuplades.eu*  
Photos : *Service Communication*  
Impression : *Imprimerie Rochelaise*  
**Imprimé sur du papier certifié 100 % PEFC, issu de la gestion durable des forêts.**

Tirage 2 560 exemplaires  
Dépôt 4<sup>ème</sup> trimestre 2013  
 10-31-1240



**Mairie de Nieul-sur-Mer**  
Service Communication  
BP 13 - 17 137 Nieul-sur-Mer  
Tél. 05 46 37 40 10  
mairie@nieul-sur-mer.fr  
www.nieul-sur-mer.fr  
Directeur de la publication : *Henri Lambert*  
Rédactrice en chef : *Nancy Henry*  
et secrétaire de rédaction : *Céline Joly*

# Week-end du 6 au 8 septembre 2 moments incontournables : l'accueil des nouveaux Nieulais et la fête des arts

## Accueil des nouveaux Nieulais

Cette coutume qui perdure depuis des années a vu sa formule modifiée pour l'édition 2013. En effet, le Forum des Associations n'ayant pas eu lieu cette année et en raison des travaux en cours à l'Espace Michel Crépeau, les élus ont accueilli les nouveaux arrivants dans le hall de la mairie le vendredi 6 septembre. Sur les 75 familles recensées dans l'année comme nouveaux arrivants, 40 ont répondu favorablement à l'invitation. Après une présentation de la commune et des projets en cours par le Maire, chaque famille a reçu une malette d'accueil avant de poursuivre la soirée autour d'un verre de l'amitié dans le parc municipal, moment essentiel pour faire plus ample connaissance.



Rencontre dans le parc municipal.



Présentation dans le hall de la Mairie

**La fête des arts** La commission municipale chargée des affaires culturelles et l'association de peinture Arts et Lumières, coorganisatrice de cette manifestation, ont proposé deux nouveautés pour cette année.

Tout d'abord, au côté des artistes nieulais qui nous ont fait découvrir leurs œuvres au détour d'une rue, d'un chemin, on pouvait également aller à la rencontre d'artistes extérieurs à la commune, invités par les nieulais passionnés par l'art.

La seconde nouveauté de ce festival s'articulait autour de la place de la Liberté, avec une ambiance « Montmartre », qui accueillait des artistes de tous horizons participant à un concours de peinture, au son de la musique et des plats préparés par le restaurant « Le Bateleur ». A leurs côtés, on pouvait aussi admirer la réalisation d'une fresque de 2,50 m sur 2,50 m par C'Loh\* et découvrir les arts plastiques avec Julie, animatrice spécialisée à l'accueil de loisirs.

De plus, les différents lieux de la commune proposaient des thématiques diverses et variées pour cette journée festive et culturelle. Ainsi, la bibliothèque municipale proposait une exposition sur les couleurs, tandis que l'accueil de loisirs municipal exposait les réalisations de son atelier d'arts plastiques et accueillait une collection privée de toiles de Christian Couillaud (1901-1965). Le club photo et ses clichés artistiques partagent également ce site très visité.

La Maison des associations accueillait quant à elle les expositions de Pierre Lavelle-Liard et de Pascal Clairteau. Fait exceptionnel, l'ancienne maison de G. Charlopeau (1889-1967) a été ouverte pour l'occasion.

La Municipalité tient à remercier l'association des usagers du port du Plomb et du Chenal du Gô qui tenait le point information-relais et la buvette ainsi que le Comité des Fêtes qui proposa des jeux aux enfants durant ces deux jours festifs.

\* exposée dans le jardin de la bibliothèque.



RDV des élus avec les artistes sur la place.

Visite de la maison de G. Charlopeau.



Atelier arts plastiques.



Visite d'un atelier d'artiste.



Fresque de C'Loh.



Ambiance «Montmartre».

### Activité commerciale : la ZA du Nalbret s'agrandit

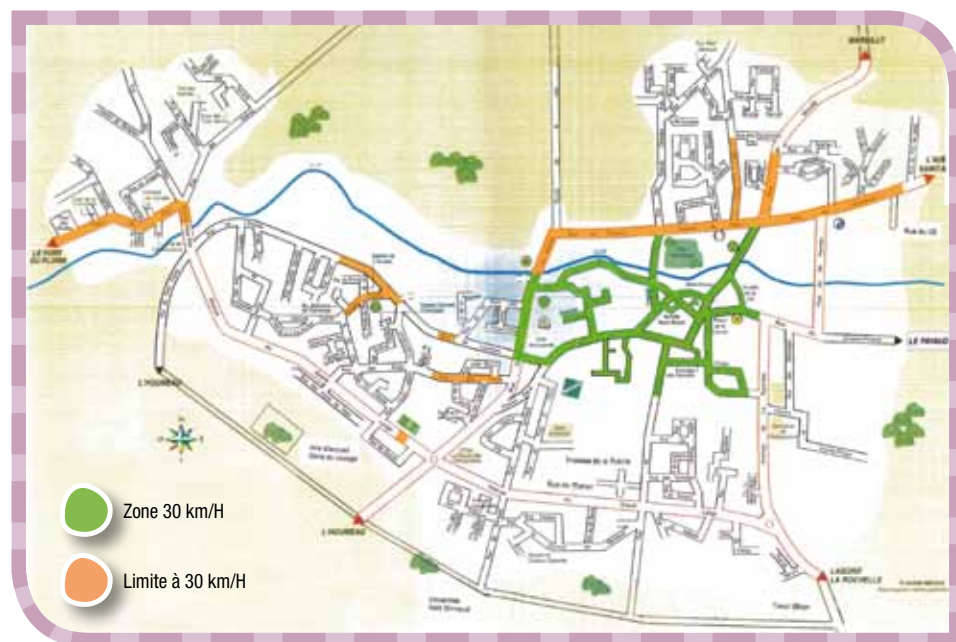
Dans le cadre du programme d'aménagement et de développement durable inscrit au Plan Local d'Urbanisme, l'activité artisanale dans la zone du Nalbret va être renforcée.

La première étape consacrée aux études est d'ores et déjà achevée avec l'aide et l'assistance technique de la CdA de La Rochelle.

Les premiers travaux concernent le nivellement de la plateforme d'une surface d'environ 20 000 mètres carrés.

L'ensemble de cet aménagement fera l'objet d'une autorisation d'urbanisme en vue de réaliser les travaux nécessaires à l'extension de la zone à compter du mois de mars 2014.

Ce projet concernera au final la réalisation de 10 parcelles artisanales, dont 7 parcelles comprises entre 1000 et 1235 mètres carrés et les 3 autres entre 1500 et 3000 mètres carrés de surface.



### Rue du Port : Un ralentisseur à l'essai



L'ambition de l'aménagement urbain est d'améliorer harmonieusement le cadre de vie des habitants. Cela passe par l'amélioration des conditions de déplacement, de stationnement et de sécurité des riverains.

En souhaitant rester à l'écoute des habitants et afin de réduire concrètement la vitesse de circulation à tout moment de la journée, un ralentisseur va être installé pendant deux mois à l'entrée de la rue du Port.

Ce ralentisseur, prêté par le Conseil Général de la Charente-Maritime, est posé en vue de sécuriser le secteur où quelques automobilistes roulent à vitesse excessive. En complément de ce dispositif, un changement de la part des conducteurs s'impose. Les usagers circulant à pied ou à vélo sont les premiers témoins de ces excès.

Des ajustements pourront néanmoins être apportés sur cette rue suite à vos éventuelles observations.

Renseignements complémentaires au 05 46 37 88 57.



### Panneau de signalisation : Zone 30 km/h

Les nouvelles dispositions concernant l'application de la limitation à 30 km/h sur certaines rues ou secteurs de la commune posent des problèmes de cohérence au regard de la signalétique mise en place entre les panneaux de fin de « zone 30 » et les panneaux de fin « d'interdiction de rouler à plus de 30 ». Pour plus de clarté, seul le panneau « zone 30 » sera maintenu dans les rues concernées.

### Sentier littoral : ce petit chemin qui sent les embruns

Le sentier littoral Nord qui relie La Rochelle à Esnandes est bien connu des promeneurs qui arpentent depuis des années cette frontière entre Terre et Mer.

Soumis aux caprices et aux forces des éléments, il s'est progressivement dégradé au point d'être devenu quasiment impraticable. Des travaux de réfection ont été programmés une première fois en 2010 mais les événements de Xynthia ont contraint le Conseil Général, en charge du projet, de les reporter. Finalement, les travaux ont débuté en septembre sur la commune de Marsilly et se poursuivront jusqu'à la fin du mois de février 2014 sur notre commune. L'ensemble du programme est financé par le Département.



Cheminement  
du sentier littoral.

### Le réseau pluvial n'est pas une déchèterie !

Peintures, solvants, produits de bricolage, huiles de vidanges... tous ces produits contiennent des substances toxiques hautement polluantes qu'il convient de traiter et de recycler.

A plusieurs reprises, nous avons malheureusement constaté sur la commune des rejets de polluants et de peintures dans les bouches d'égout. Pourtant, le Code de l'Environnement stipule qu'il est interdit de déverser, laisser écouler ou rejeter les matières susceptibles de provoquer une dégradation de la qualité des eaux.

De l'égout au Gô et du Gô à l'océan, le trajet de ces déchets toxiques est aussi inéluctable que catastrophique pour l'environnement. Merci donc de les rapporter en déchèterie pour garantir leur traitement.





## Municipales

Dimanche 23 mars 2014 : 1<sup>er</sup> tour  
Dimanche 30 mars 2014 : 2<sup>ème</sup> tour

## Européennes

Dimanche 25 mai 2014 : 1 seul tour

# Élections municipales 2014 : 1 BULLETIN / 2 LISTES

De nouvelles dispositions s'appliquent aux bulletins de vote pour les élections municipales et communautaires 2014. Les candidats au siège de conseiller municipal et de conseiller communautaire figureront sur le même bulletin de vote mais sur deux listes distinctes, les conseillers communautaires devant nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux.

**La partie gauche du bulletin** concernera la liste des candidats au conseil municipal. Le nom de chaque candidat est inscrit dans l'ordre de présentation avec obligation de parité. A Nieul-sur-Mer, cette liste regroupera 29 noms.

### TITRE DE LA LISTE

Liste des candidats au Conseil Municipal

- |                |                |
|----------------|----------------|
| 1. Monsieur A  | 16. Madame H   |
| 2. Madame A    | 17. Monsieur I |
| 3. Monsieur B  | 18. Madame I   |
| 4. Madame B    | 19. Monsieur J |
| 5. Monsieur C  | 20. Madame J   |
| 6. Madame C    | 21. Monsieur K |
| 7. Monsieur D  | 22. Madame K   |
| 8. Madame D    | 23. Monsieur L |
| 9. Monsieur E  | 24. Madame L   |
| 10. Madame E   | 25. Monsieur M |
| 11. Monsieur F | 26. Madame M   |
| 12. Madame F   | 27. Monsieur N |
| 13. Monsieur G | 28. Madame N   |
| 14. Madame G   | 29. Monsieur O |
| 15. Monsieur H |                |

Liste des candidats au Conseil Communautaire

1. Monsieur A
2. Madame C
3. Monsieur G
4. Madame H

(dimension réelle du bulletin : 148mm X 210mm)

⚠ Possibilité de bulletin Recto/Verso

**La partie droite du bulletin** concernera la liste des candidats au conseil communautaire. On trouvera dans l'ordre de présentation les noms des candidats avec alternance homme-femme au mandat de conseiller communautaire. Pour la commune, le nombre de sièges à pourvoir est de 4, et seules peuvent figurer les 17 premières personnes de la liste de conseillers municipaux.

Pour tous renseignements complémentaires sur ces nouvelles dispositions, vous pouvez contacter le service **Affaires Générales en mairie** au : 05 46 37 40 10.

**Nous vous rappelons que votre bulletin ne doit comporter**

- Aucune annotation • Aucune rature • Aucun fléchage
- Aucune adjonction ne doit apparaître sur l'une des parties du bulletin

**Sous risque de nullité**



## à l'attention des électeurs

- > Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00 sans interruption.
- > Les inscriptions sur les listes électorales doivent être faites avant le 31 décembre 2013.
- > Les cartes électorales seront envoyées début mars aux personnes nouvellement inscrites sur la commune, à ceux ayant changé de bureau de vote et aux jeunes de 18 ans inscrits par l'INSEE.
- > N'oubliez pas votre carte d'électeur et votre pièce d'identité et pensez à vérifier votre bureau de vote suite au redécoupage des bureaux (voir article page 7 magazine n° 29 du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013).

Tenue des  
Bureaux  
de vote



- > Les sept bureaux de vote regroupés à l'Espace Michel Crépeau sont tenus au minimum par des électeurs de la commune qui assurent des permanences durant la journée du scrutin.
- > Bien que disposant d'une liste de personnes « habituées », la Municipalité lance un appel à celles et ceux disposés à tenir une permanence. Les personnes volontaires sont priées de se faire connaître en mairie ou en téléphonant au 05 46 37 40 10.



### Présentation Emploi d'Avenir

Les contrats emploi d'avenir ont été signés en mairie, pour Sébastien CARTA, Aurélie PINTO, Melissa TARDY, Nathanaël TROUVÉ en qualité d'animateurs diplômés BAFA, à l'accueil de loisirs, pour Maud LORILLEUX et Emilie PETITJEANNIN en qualité d'agents d'entretien des locaux au sein du service Enfance-Jeunesse et pour Adrien GODU-ALLAIN affecté à la propreté urbaine au sein du service technique. Tous ces contrats ont été signés en partenariat avec la Mission Locale pour une durée de 3 ans. Ces jeunes recrues bénéficieront d'un plan de formation individualisé durant les 3 années en vue d'acquérir une véritable connaissance de leur métier.

## ➔ « Portail Familles » Un nouveau logiciel à votre service



Depuis plusieurs mois déjà vous avez la possibilité de procéder à l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires via le site internet de la commune sur un formulaire interne. Ce dispositif qui répondait à une demande des usagers, a fait suffisamment d'adeptes pour qu'il soit perfectionné et modernisé.

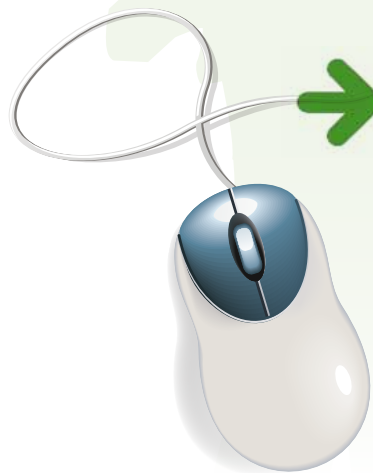
Aujourd'hui, nous allons plus loin en vous proposant une nouvelle version plus complète, plus pratique, plus interactive, parce que notre souci d'innovation est constant et que l'éducation est notre priorité depuis longtemps.

Dès le début de l'année 2014 un nouveau logiciel « Portail Familles » se substitue à l'application en ligne. Il vous permet de valider et modifier les inscriptions de vos enfants pour les accueils périscolaires, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires.

La réactivité du site permet l'inscription mais également la désinscription seulement 48 heures avant la date effective (en revanche pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, les modifications devront être effectuées au plus tard 7 jours avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances).



### ➔ Le Portail Familles en 3 clics :



- 1 Connectez-vous au site de la commune ([www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr)) à partir de n'importe quel poste informatique 24/24h, 7/7j et cliquer sur l'espace « Portail Familles ».
- 2 Entrez votre login (votre adresse électronique) puis votre mot de passe (il vous sera adressé à **votre demande** par le service Enfance-Jeunesse ; vous pourrez le modifier dans votre espace personnel), puis procéder aux inscriptions.
- 3 Chaque mois à réception de la facture, possibilité de payer en ligne (vous pouvez également consulter l'historique de vos factures).

Le dispositif « Portail Familles » permet le paiement en ligne sur site sécurisé avec votre carte bancaire. Progressivement ce sont 4 moyens de paiement qui seront mis à votre disposition.



> Carte bancaire pour paiement en ligne à partir du Portail Famille



> par Chèque



> par CESU



> en numéraire

La Caisse d'Allocations Familiales a soutenu financièrement la commune pour l'acquisition de ce nouveau logiciel.



Tout renseignement complémentaire auprès du service Enfance-Jeunesse au **05 46 37 40 10** aux heures d'ouverture du service.  
( du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h )

## Renouvellement du Conseil des enfants

Depuis 1997, les enfants de Nieul-sur-Mer ont la possibilité de prendre part à la vie de la commune grâce au Conseil d'Enfants.



Vote des enfants au conseil

Le vendredi 15 novembre 2013, le nouveau Conseil d'Enfants a été installé. Celui-ci compte 21 conseillers : 9 élèves de CM1 et 12 élèves de CM2.

Les conseillers sont élus pour une durée de deux ans. Les jeunes conseillers se réunissent, environ une fois par mois. Ils sont encadrés par la directrice de l'ALSH, Laurence FONTENAUD, qui les aide à comprendre le fonctionnement d'une mairie et les accompagne dans la réalisation possible et réaliste de leurs projets.

### Ecole Gabriel CHOBELET

#### Classe de CM1 :

CHARLEUF Agathe,  
DOUCET Lisa,  
JACQUELINE Léa,  
KUNGHEIAN Mathieu,  
ROUVEAU Quentin.

#### Classe de CM2 :

AUBRY Inès,  
BOULANGER Timéa,  
CAREMIER Baptiste,  
ESTEVE Mathilde,  
FRITSCH Lucas,  
MATHARAN Jules,  
RAYRAT Nathan.

### Ecole du FIEF ARNAUD :

#### Classe de CM1 :

FERREIRA Lucas,  
LARNOY Garance,  
LEFFRAY Yani,  
LISON Maya.

#### Classe de CM2 :

AHOASSA Sarah,  
BIBER Emma,  
DEMAIZIERE Manon,  
MAULINI Maël,  
TRIEAU Maxime.

## Quand la crèche l'Île aux Trésors se met au vert

La crèche associative collective à gestion parentale de l'Île aux Trésors a inauguré le 12 septembre dernier le nouveau jardin réalisé par les parents grâce à un partenariat avec la Municipalité, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général de Charente-Maritime.

Ce nouveau jardin adapté aux enfants de 2 mois à 3 ans comprend un pont suspendu, une colline artificielle avec tunnel, une pelouse neuve, un circuit pour les petits vélos et même un espace potager. Tel est le chantier que les parents de la crèche ont réussi à mettre en place au bout de plusieurs années avec une détermination sans faille.

Au-delà de la création du projet logistique et financier, des demandes de subventions et autres aides en nature, c'est l'investissement de l'ensemble des parents et des partenaires qui a permis la réalisation de ce jardin. La Municipalité a remplacé la clôture et va planter un arbre, les parents se sont mobilisés pour bêcher, creuser, semer, peindre et couler une dalle en béton lors de nombreux week-end. Ce projet d'une telle envergure est plutôt rare de nos jours, les parents et l'équipe sont assez fiers du résultat accompli.



Découverte des jeux

Le résultat est largement à la hauteur des espérances des parents, de l'équipe et des enfants. Ce jardin propice aux découvertes et à l'expérimentation favorise le contact et l'entraide entre enfants. C'est également un lieu d'échange où les parents se retrouvent dans un environnement agréable.

Dans cette crèche à gestion parentale, les parents sont obligatoirement partie prenante de la vie de la structure et soudés avec l'équipe pédagogique. Le travail administratif est réalisé par certains parents avec le conseil d'administration et l'accompagnement des enfants pour les autres.

La crèche se lance dorénavant sur un nouveau projet avec le passage à l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement et surtout une alimentation biologique pour le repas des enfants.



Inauguration du jardin

Renseignements et informations pratiques :  
Crèche parentale l'Île aux Trésors / 1 rue Clément Marot



Tel : 05 46 37 41 31  
Site internet : [www.site.google.com/site/cailleauxtresors/accueil](http://www.site.google.com/site/cailleauxtresors/accueil)

### Christiane **WAGNON** la peinture, du rêve à la réalité



Née à Roubaix dans le Nord de la France, Christiane Wagnon se passionne très tôt pour le dessin et espère s'y consacrer un jour entièrement. Mais ses parents en décident autrement et l'orientent vers un métier de secrétariat. Elle renonce alors à son rêve d'artiste.

Plus tard, suite à une mutation professionnelle de son conjoint en 1983, ils s'installent sur la commune de Nieul-sur-Mer. En 1998, lorsque la maladie emporte son mari elle se réinvente une nouvelle vie. En retrouvant des croquis à l'encre de chine peints par son grand-père, l'idée lui vient de se remettre au dessin. Elle s'inscrit alors au cours de peinture de Nathalie Trigodet, à La Rochelle, dont elle fréquente assidument l'atelier dans une ambiance amicale et respectueuse depuis maintenant plus de quatorze ans.

Tous les styles de peinture lui conviennent, elle maîtrise aussi bien l'aquarelle que la peinture acrylique, la peinture à l'huile tout comme le pastel et l'encre de chine. Elle participe également à la Fête des Arts proposée par la commune. Elle y expose ses toiles qui s'orientent principalement vers la nature et les animaux. Elle aime ce partage avec le public.

Elle est aujourd'hui devenue l'artiste peintre que petite fille elle rêvait d'être.



Né au Maroc en 1946, il est dès l'adolescence attiré par le dessin et la peinture. Il eut la chance de rencontrer dans son cursus scolaire aussi bien au Maroc qu'en France, des professeurs d'arts plastiques qui ont su l'intéresser à leur discipline.

Pendant sa vie professionnelle il a essayé de se rapprocher du domaine artistique en exerçant un métier dans la décoration intérieure. Il a toujours aimé voyager et ses escapades dans des pays lointains ont influencé sa palette de couleurs.

### Gérard **GRAVANT** peinture et devinette



Peintre inconnu de longue date, Gérard GRAVANT peint avec modération. Au rythme d'un tableau par an (les bonnes années), il n'est pas dans la surproduction. C'est en région parisienne en participant aux salons annuels qu'il s'est habitué à ce rendement.

Son style : tableau-devinette ; il s'amuse à l'avance de la perplexité du spectateur cherchant à comprendre ce qu'il a devant les yeux.

Né dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement à Paris et arrivé à Nieul-sur-Mer en 2007, il a pris des cours de 1995 à 1998 et ses peintures de prédilections s'orientent vers tous ceux qui ont innové. Il a par ailleurs obtenu la médaille du Conseil Général de l'Essonne en 2006 pour son œuvre « Coq (1) » lors du salon de la Vallée organisé par l'Union des Artistes de la Vallée de Chevreuse. Depuis son arrivée sur la commune, il participe activement à la Fête des Arts.

Son autre passion s'oriente vers l'informatique qui ne lui laisse pas assez de temps pour la peinture.

### Jean-Claude **MUZARD** un peintre aux multiples techniques

Il a pratiqué différentes techniques picturales : émaux sur cuivre, aquarelle, gouache, encres de couleur, pastel et acrylique. Il a fréquenté plusieurs associations de peintres amateurs et a participé à de nombreuses expositions.

Il travaille actuellement les encres de couleurs dans un style contemporain. Son autre passion est la musique (percussion et harmonica).

Il vit à Nieul-sur-Mer depuis quatre ans et constate avec bonheur l'intérêt porté par cette commune aux artistes.



## Une Nieulaise gagnante du Trophée Roses des Sables



**Armelle Canonge et sa copilote Henriette Nouzille ont fini premières du rallye Trophée Roses des Sables qui s'est déroulé du 10 au 20 octobre 2013 dans le sud du désert marocain.** Elles ont parcouru les kilomètres dans leur 4X4 Toyota « Chouchou » portant les couleurs du ruban rose, signe de la lutte contre le cancer du sein.

Les deux amies ont créé leur association « Deux femmes et du sable » en 2006 afin de participer à leur premier rallye Trophée Roses des Sables et réaliser des actions humanitaires. Pour participer à cette course, chaque équipage doit préalablement trouver des sponsors-partenaires pour financer le droit d'inscription et récupérer au minimum 50 kilos de fournitures scolaires et/ou de produits d'hygiène qui seront ensuite acheminés par l'association « Enfants du désert » pour les familles les plus isolées et démunies.

Le rallye Roses des Sables, exclusivement féminin, dont le nombre de participantes ne cesse de croître au fil des ans, (26 équipages en 2006, 209 en 2013), est une course d'orientation et de franchissement des dunes uniquement avec l'aide d'un road book qui donne les directions et les caps et d'une boussole.

Le départ est prévu tous les matins vers 7 heures et échelonné en fonction du classement de la veille. L'équipage qui gagne l'étape est celui dont le kilométrage se rapproche le plus de celui imposé par les organisateurs. Durant la semaine, une étape marathon, en autonomie totale pendant deux jours, est également organisée.

## Recherche Bénévoles

L'association des Anciens Combattants, soucieuse de perpétuer le souvenir de celles et ceux qui ont défendu dans les années difficiles notre patrie, lance un appel aux bénévoles. Tout homme et femme âgé de 16 ans et plus peut rejoindre l'association et participer activement à l'entretien du devoir de mémoire national lors des cérémonies commémoratives en assurant les missions de porte-drapeaux.



*Le Maire en compagnie de Gaston Bértault, Président de l'association des Anciens Combattants, lors de la cérémonie du 11 novembre.*

Si vous souhaitez vous investir en tant que porte-drapeaux ou bénévoles au sein de l'association, vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de **Monsieur Gaston BERITAULT au 05 46 37 92 41**

Chaque soir, les équipes se retrouvent au bivouac pour échanger les impressions et leurs difficultés de la journée et connaître leur classement. L'équipage 277 a oscillé toute la semaine entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> place pour finir au classement définitif 1<sup>ère</sup> dû à la très bonne entente entre la pilote et sa copilote. Elles étaient comme dans une « bulle » dans leur voiture, très concentrées.

Ce rallye s'oriente autour de trois axes principaux : la course, l'action caritative et le partage avec les équipes, les membres organisateurs et les rencontres avec les locaux.

Pour 2015, nouveau défi pour cet équipage avec un départ en Argentine pour le Rallye « Rose des Andes » qui comprend aussi un volet solidaire avec aide aux enfants handicapés. Nous leur souhaitons également de terminer première de cette course et leur renouvelons nos félicitations.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur l'association « Deux femmes et du sable », et/ou sur le trophée Roses des Sables : <http://deuxfemmesetdusable.trophee-roses-des-sables.org>

## ELEMENTIELS : Le Club de moto Harley Davidson



*Les membres du club «ELEMENTIELS».*

**Le moto-club Harley Davidson existe sur la commune depuis octobre 2010. Il a été créé par un groupe d'amis dans le but de regrouper un maximum de personnes autour d'une même passion pour la moto, la culture américaine et tout ce qui est en rapport avec l'esprit rock'n'roll.**

Fondé sur la simplicité et la camaraderie, le club est en contact avec d'autres associations de moto réparties sur la France ayant comme objectif de partager et d'échanger avec diverses cultures régionales.

Le club participe à la vie locale de la commune en organisant des baptêmes de moto lors du marché de Noël et en assurant la sécurité pendant la Fête du Port du Plomb.

Pour plus amples informations sur cette association : [www.elementielsnieulsurmer.com](http://www.elementielsnieulsurmer.com)



**Marie-Thérèse RENAUD** nous a quittés le 26 octobre 2013

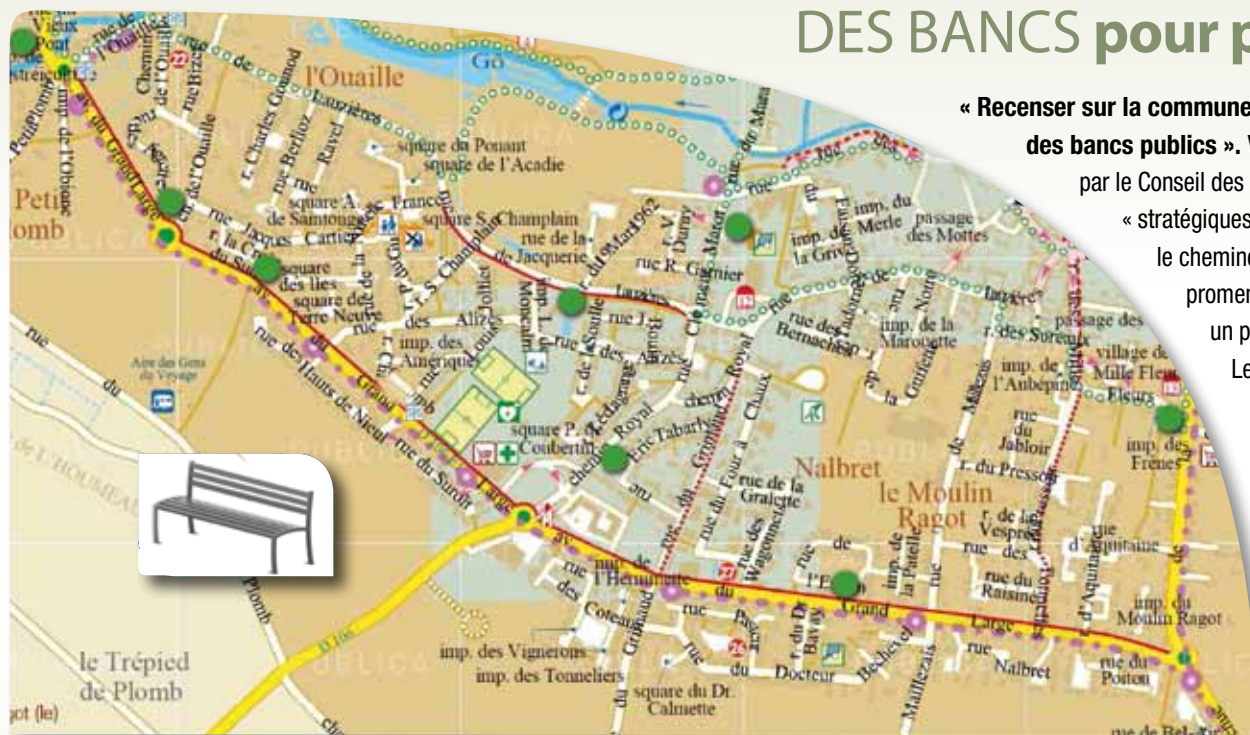
Marie-Thérèse était une personne très impliquée dans la vie locale nieulaise. Elle était l'un des piliers du groupe de bénévoles de la banque alimentaire depuis 1998, membre du comité des fêtes dès 1989, et à partir de 2002, présidente du Club des Blés d'Or.

Elle était très active dans de nombreux projets impulsés par la Municipalité, que ce soit dans le domaine culturel ou lors de manifestations entre associations. Elle participait également aux ateliers proposés par le service Enfance-Jeunesse en lien avec l'accueil de loisirs et l'aide aux devoirs.

Véritable figure du monde associatif, elle a été décorée de la médaille de la ville en 2011.

A son époux, ses filles Marie et Stéphanie qui continuent l'action de leur mère, à ses fils et à toute sa famille, la Municipalité présente ses plus sincères condoléances.

## DES BANCS pour prendre le temps



« Recenser sur la commune les lieux susceptibles d'accueillir des bancs publics ». Voilà l'idée qui a guidé l'étude menée par le Conseil des Sages : installer des bancs dans les lieux

« stratégiques » de la commune, c'est-à-dire là où se situe le cheminement des piétons, afin de permettre aux promeneurs de pouvoir faire une halte pour prendre un peu de repos ou simplement prendre le temps. Les lieux ne manquent pas sur la commune.

Finalement, pour ces premières installations, c'est le secteur de l'avenue du Grand Large qui a été principalement retenu. Les huit premiers bancs ont déjà été installés entre le rond point de l'avenue de La Rochelle et celui de Lauzières.

● Implantations des bancs



## OCTOBRE 2012 - OCTOBRE 2013 : les bébés à l'honneur

Comme chaque année depuis plus de 15 ans, la commune a organisé, le 23 novembre dernier, la cérémonie « une naissance-un arbre » qui permet d'accueillir, autour de la plantation symbolique d'un arbre, toutes les familles des enfants nés pendant les 12 mois précédents. Cette année 33 naissances ont été recensées, et 13 bébés étaient au rendez-vous ! Exceptionnellement, la manifestation s'est déroulée cette année en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, sur le site de l'ancienne station d'épuration, qui a fait l'objet d'un réaménagement paysager avec des plantations d'arbres et de haies et la création d'un chemin piétonnier.

Les élus, les parents et même les grands frères et sœurs ont mis la main à la pelle !

Après tous ces efforts, le hall de la mairie a abrité tous les participants pour le verre de l'amitié et chaque enfant a reçu un certificat.

## TRAVAUX DANS LE MARAIS GÂTINEAU : fin de la première tranche

L'association syndicale des propriétaires du marais Gâtineau, créée le 21 décembre 2010, a mené à bien la première phase des travaux de restauration du marais.

Comme prévu, ces travaux ont consisté à :

- curer les fossés et les plans d'eau afin d'augmenter les hauteurs d'eau,
- remplacer ou créer des passages busés pour faciliter la circulation de l'eau,
- reprofiler les berges en pente douce et créer des îlots destinés à favoriser la nidification, des oiseaux (en particulier échasse blanche et avocette).

Ces travaux ont pu être réalisés grâce à l'aide financière

- > de l'Etat et de l'Europe dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pour les plans d'eau,
- > du Conseil Général de la Charente-Maritime pour les travaux concernant le réseau de canaux.

Le remplissage des plans d'eau va se faire de manière progressive pendant tout l'hiver afin de favoriser la stabilité des berges. Ils seront enfin complètement remis en eau au printemps.

Les berges et l'ensemble des vases épandues vont se végétaliser progressivement : plusieurs années seront sans doute nécessaires pour que la végétation se soit complètement installée.



## Changement DE GÉRANCE



### GARAGE DU FOUR À CHAUX

Depuis le mois de septembre, M. Stéphane CHEVREAU, mécanicien, a repris la gérance du garage du Four à Chaux. Son atelier assure les réparations automobiles de toutes marques, le contrôle et l'assistance et également des dépannages si besoin.

Les horaires d'ouverture du garage sont du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Renseignements complémentaires au : **05 16 07 71 94** ou au **06 12 80 20 17** et par mail [annie-chevreau@live.fr](mailto:annie-chevreau@live.fr)

## Appel solidaire POUR LA MAIRIE DE LA ROCHELLE

Après la très grande émotion suscitée par l'incendie qui a ravagé l'Hôtel de Ville de La Rochelle le 28 juin dernier, de nombreuses personnes ont exprimé leur désir de participer à sa reconstruction. Pour répondre à ces sollicitations, la commune se charge de relayer l'appel à souscription lancé par la ville de La Rochelle.

Si vous souhaitez être acteur de cette reconstruction en apportant votre contribution, vous pouvez venir récupérer le formulaire en mairie ou le télécharger sur site de la commune [www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr)

Renseignements complémentaires au **05 46 51 51 51** (Mairie de La Rochelle).



## Une voirie pour tous : PENSEZ À ÉLAGUER RÉGULIÈREMENT VOS HAIES

Les espaces verts ont une influence considérable sur la vie des hommes. Ils améliorent la qualité du cadre de vie et ont un intérêt écologique ou paysager en apportant ombre et fraîcheur l'été. Cette présence peut dans certains cas, présenter des inconvénients et constituer une véritable gêne à la mobilité.

Les services municipaux ont été amenés à constater que de nombreux arbres appartenant à des particuliers doivent être taillés pour des raisons de sécurité piétonne et automobile pour le bien être et respect de tous. Cela concerne principalement les riverains de voies communales situées à proximité de croisements, de virages ou points dangereux sur la chaussée.

Les riverains sont priés de couper les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des voies et chemins, et de disposer les haies à l'aplomb à la limite des rues. Vous pouvez planter en limite de propriété mais à condition de respecter la visibilité et d'entretenir régulièrement vos plantations. Votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.

### LE MOT DE L'OPPOSITION

## Citoyens mobilisons nous!!

Depuis 6 ans , les 4 Conseillers de l'Opposition nieulaise se battent pour faire respecter la démocratie à Nieul.

En Mars 2014, auront lieu les Elections Municipales, et vous aurez l'occasion de donner la possibilité à Nieul , d'être gérée par une nouvelle équipe, qui redonnera la parole aux Citoyens de notre belle ville.

La Majorité nieulaise, ne fait qu'appliquer la politique désastreuse du Gouvernement en place actuellement, notamment dans le domaine scolaire, sans tenir compte de l'avis des citoyens.

Vous aurez la possibilité de changer les choses.  
Vous aurez la possibilité de faire confiance à une nouvelle équipe, comprenant des citoyens à votre image.

Nous ,Conseillers, actuellement de l'Opposition, invitons les citoyens nieulais , désireux de plus de Démocratie, attachés aux particularités de Lauzières et du Payaud, du centre bourg, des hommes et des femmes voulant que notre ville se développe sur le plan touristique, industriel, ludique, en fait les citoyens voulant bien vivre à Nieul , dans la sécurité et le bien-être , à se mettre en rapport avec nous.

La Majorité en place a comme slogan «Continuons ensemble», il ne tient qu'à vous de dire «Stop»!!

Un hommage: Bon vol Marie-Thérèse RENAUD!!!!!!!

Les élus de l'opposition :  
Valérie VAQUETTE, Gaston BERITAULT, Jacques SIMONNEAU, Philippe DURIEUX

# Les décisions du Conseil Municipal

### Séance du 18 septembre 2013

#### Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le conseil municipal a pris connaissance de l'indemnisation de cinq sinistres survenus au cours du premier semestre 2013.

#### • Affaires générales

Le conseil a pris acte de l'installation de Madame Catherine Fiquet en qualité de conseillère municipale suite à la démission d'un conseiller au mois de mai.

A la suite de cette installation, le conseil a modifié la composition des commissions municipales en installant Madame Fiquet dans chacune des commissions en lieu et place du conseiller sortant.

La responsabilité civile de la commune étant engagée dans un dossier d'assurance, le conseil a accordé au maire, à l'unanimité, une autorisation à défendre.

#### • Finances

Une subvention exceptionnelle a été accordée à l'unanimité par les membres du conseil à l'association ASM. Cette subvention correspond au reversement d'un legs privé versé à la commune pour le compte de l'association.

Le conseil a également voté à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1 rendue nécessaire par le reversement du legs ci-dessus mentionné et par l'inscription d'une dépense non prévue au budget primitif.

Les membres du conseil ont décidé à l'unanimité d'accorder au trésorier principal de La Rochelle-Périgny une autorisation permanente de poursuite par voie de saisie ou d'opposition à tiers détenteur pour la durée restante du mandat à l'encontre des créanciers de la commune.

Le conseil a décidé à l'unanimité de mettre en vente le logement de service situé rue de la Nouvelle France suite à l'inoccupation du bien.

Il a également, à l'unanimité, décidé de céder à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle quatre terrains situés sur la zone du Nalbret dans le cadre du projet d'extension de la zone artisanale.

#### • Ressources humaines

Le tableau des effectifs communaux a été modifié à l'unanimité des voix.

Le conseil a également autorisé à l'unanimité la modification de la délibération portant attribution du régime indemnitaire des emplois communaux afin de tenir compte de la mise à jour du tableau des effectifs préalablement votée.

#### • Direction générale

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la pose de repères de laisses de mer Xynthia dans le cadre du PAPI « agglomération rochelaise ».

#### • Urbanisme

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention avec le SDEER pour la réalisation de travaux de génie civil annexes dans les rues Ravel, Berlioz et l'Ouille.

Le conseil a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées transmis par la CDA.

#### • Enfance Jeunesse

A l'unanimité, le conseil a validé le règlement intérieur des temps d'activité périscolaires (TAP) mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

### Séance du 16 octobre 2013

#### • Urbanisme

Le conseil a décidé à l'unanimité de réaliser la rétrocession des espaces communs du lotissement « les grands champs » dans le domaine public et a autorisé le Maire à signer la convention. Il a également à l'unanimité approuvé le règlement de voirie ainsi que l'arrêté de coordination.

#### • Enfance Jeunesse

Le conseil municipal a approuvé unanimement la convention établie dans le cadre de l'organisation du séjour ski 2014.

#### • Finances

Suite à l'adoption de la convention pour le séjour ski, le conseil a, à l'unanimité, voté les tarifs applicables pour le séjour (tous les tarifs sont disponibles en mairie ou sur le site [www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr)).

Le conseil a fixé les tarifs annuels de redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal pour les opérateurs de télécommunication (tarifs disponibles en mairie).

#### • Administration générale

Le conseil a unanimement décidé d'annuler la délibération n° 2013/55 du 3 juillet 2013 et a instauré la gratuité de l'ensemble des activités proposées dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2013/2014.

#### • Ressources humaines

Le conseil a approuvé à l'unanimité le règlement formation de la collectivité.

Il a également approuvé à l'unanimité les nouvelles modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire des agents communaux.

#### • Culture

Le conseil a autorisé à l'unanimité la donation des ouvrages déclassés de la bibliothèque à des institutions ou associations à but non lucratif ou à vocation éducative.

### Séance du 20 novembre 2013

#### Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le conseil municipal a pris connaissance de l'indemnisation de quatre sinistres survenus au cours du premier semestre 2013 ainsi que de l'attribution du marché pour la réalisation de travaux de mise en conformité sécurité de la maison des associations.

#### • Finances

Le conseil a fixé à l'unanimité la redevance pour l'occupation du domaine public due par le concessionnaire GrDF au titre de l'année 2013 à 1.118,71€.

Il a également approuvé à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2.

Enfin, il a unanimement adopté le tableau de compensation de taxe professionnelle proposé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges dans le cadre de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### • Urbanisme

Les membres du conseil ont autorisé, à l'unanimité, le maire à réaliser une division parcellaire sur l'emprise du Golf de la Prée à fin de régularisation.

#### • Divers

Suite à la proposition du service des Phares et Balises de la direction interrégionale de la mer sud-atlantique, le conseil a accepté la mise à disposition à la commune et à titre gratuit, de deux bouées réformées pour installation, à fins d'embellissement, sur son territoire. Le conseil a donc autorisé, à l'unanimité, le maire à signer la convention de prêt.

### Permanence des élus



**Monsieur Henri Lambert, Maire et ses adjoints**

Rendez-vous par téléphone  
à l'accueil de la mairie : 05 46 37 40 10



**Monsieur Olivier Falorni,**  
Député de la 1<sup>ère</sup>  
circonscription de la  
Charente Maritime.

Permanence : 12 ter rue Villeneuve - La Rochelle  
(mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h, samedi 9h-12h)  
Contact : 05 46 07 34 00.



**Monsieur Jack Dillenbourg,**  
conseiller général.

Contact : 05 46 31 76 36 ou 06 07 62 82 74.